

Objet: DISTANCE EOLIENNE - 2021_046

Séance du mardi 15 juin 2021

Membres en exercice : 15

Date de la convocation: 08/06/2021

Présents : 14

L'an deux mille vingt-et-un et le quinze juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de André DUJOLS.

Votants: 14

Pour : 10

Contre : 1

Abstention : 3

Présents : André DUJOLS, Bruno FILIOL, Stephanie GAILLARD, Eric BOUSQUET, Danielle LACOMBE, Thierry RIEU, Stephanie SALIES, Pierre DUPONT, Christelle CHAUVET, Jean Christophe GUY, Cecile ROQUESALANE, Jordan ANGELVY, Georgette TOUZY, Luc AVELLANEDA

Représentés:

Absents: Sylvie LACOMBE

Monsieur le Maire indique,

Qu'après la visite d'un groupe d'élus au parc éolien de Saint-Saury, le groupe s'est rendu chez plusieurs habitants proches des installations et a pu constater que les machines même installées à 700 m des habitations pouvaient occasionner des gênes visuelles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, sans se positionner pour ou contre, décide que même si la commune de Saint-Cernin est régie par le règlement national d'urbanisme, la majorité souhaite dans le cas où un projet pourrait aboutir sur notre commune, à ce que les éoliennes soient installées à 1000 mètres minimum de toute habitation.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de AURILLAC le
et publication ou notification du

24/06/2021
24/06/2021

Le Maire,
A. DUJOLS

